

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 107

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Sauvadet, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Borloo, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Tahuaitu, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« collectifs »,

insérer les mots :

« , notamment la rénovation des groupes scolaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce nouveau programme national de rénovation urbaine s'inscrit dans la continuité du premier. Il prévoit en effet que seront terminés les quartiers en cours de réhabilitation, et que seront inclus dans le programme de rénovation les quartiers mitoyens de ceux en cours de transformation.

Cependant, il importe de faire évoluer le champ du PNRU 2 afin que soient inclus des axes peu ou non pris en compte lors du PNRU 1. C'est notamment le cas de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, de la réhabilitation des copropriétés, du désenclavement par les transports en communs, et des actions de réhabilitation et de démolition d'équipements publics ou collectifs.

La rénovation des groupes scolaires est un élément déterminant de l'attractivité du territoire pour les familles et devrait à ce titre figurer de manière explicite dans cet article.